



# Centre de vacances avec nuitée

## Conditions générales de vente

### Agrément Jeunesse et Sports

Tous nos séjours sont agréés Jeunesse et Sports et répondent à la réglementation en vigueur.

### Le forfait tout compris

Adhésion à l'association. Transport au départ d'Orléans. Pension complète. Activités. Encadrement qualifié (1 animateur pour 8 pour les – de 6 ans et 1 animateur pour 12 pour les + de 6 ans).

Assurance Responsabilité Civile.

Seul supplément : l'argent de poche, qui est laissé à la libre appréciation des familles.

### Révisions de prix

Toutes modifications des tarifs et des conditions d'exécution par les fournisseurs, transporteurs, hôteliers ou autres prestataires entraîneraient le réajustement en plus ou en moins du prix des prestations

### Les inscriptions

Inscriptions enregistrées par ordre d'arrivée, avec possibilité d'option par téléphone, valables 5 jours et confirmées au moyen de la fiche d'inscription à retourner complétée et accompagnée d'un chèque d'arrhes de :

- 100 € pour les séjours inférieurs à 300 €

- 200 € pour les séjours supérieurs à 300 €

A réception de la fiche d'inscription par l'association, un dossier détaillé vous sera adressé, comprenant les renseignements spécifiques au séjour, le trousseau ainsi que la fiche sanitaire et de renseignements à retourner accompagnée du solde du séjour au plus tard 1 mois avant le départ.

### Les âges

L'enfant doit avoir l'âge minimum indiqué, au début du séjour choisi.

### L'annulation

Plus de 30 jours avant le départ : nous conservons les arrhes (85 € ou 160 €).

Entre 30 et 8 jours avant le départ : nous conservons 50% du montant total du séjour.

Moins de 8 jours avant le départ : nous conservons le montant total du séjour.

En cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, les sommes versées vous seront remboursées toutefois une somme de 50 € reste acquise par l'association pour frais de dossier.

L'association se réserve le droit d'annuler trois semaines avant le départ tout séjour dont l'effectif par tranche d'âges n'atteint pas le seuil de 8

enfants. Dans ce cas, l'association proposera un séjour équivalent ou remboursera sans pénalités les sommes versées. La famille ne pourra engager de recours en réparation des dommages éventuellement subis.

### Les assurances

Souscrites auprès de THELEM ASSURANCES pour chaque enfant. Responsabilité civile et accident en complément de la sécurité sociale et de l'éventuelle mutuelle des familles.

### Les frais médicaux

Dans le cas d'un centre avec nuitée, les frais sont avancés par Cigales et Grillons durant le séjour. Au retour, ces frais sont à rembourser par les parents.

### Les avantages Cigales et Grillons

**Nous acceptons : les chèques vacances, les bons CAF,** les participations des comités d'entreprises et des mairies.

### L'info " départ

Les heures de départ, lieux de rendez-vous, adresses des centres et "infos dernières" vous sont communiqués 15 jours environ avant le départ, par courrier ou transmis par votre comité d'entreprise.

### Le retour "anticipé"

L'association se réserve le droit de renvoyer dans ses foyers, sur la demande du directeur du centre et après en avoir informé la famille, tout jeune mettant en péril l'équilibre du groupe par la non observation des règles de vie collective ainsi que par tout comportement en désaccord avec la législation ou les orientations définies par l'équipe d'animation. Le retour du jeune est à la charge de la famille qui ne pourra prétendre à aucun remboursement des journées restantes.

### Les nouvelles de vos enfants

Vous pourrez les obtenir par l'intermédiaire d'un serveur vocal dont les codes d'accès vous seront communiqués avant le départ, ou en téléphonant à Cigales et Grillons aux heures d'ouvertures des bureaux (9h à 12h et de 14h à 17h – du lundi au vendredi au 02 38 42 15 15).